

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président élu le 28 mars 2019 : **Boris ROUEFF**

1. Voix délibérative (20 membres – quorum 10)

Représentants élus des personnels et des étudiants : 12

Collège des enseignants et des chercheurs

Titulaires

Olivier BALAY

Professeur des ENSA

Christophe BOYADJIAN

Professeur des ENSA

Julie CATTANT

Maître de conférence des ENSA

Christophe GONNET

Maître de conférence des ENSA

Cécile REGNAULT-BOUSQUET

Professeure des ENSA

Boris ROUEFF

Maître de conférence des ENSA

Suppléants

Paul VINCENT

Professeur associé des ENSA

Fabienne COMTE

Enseignante CDI

Kévin JACQUOT

Maître de conférence des ENSA

Corine VEDRINE

Maître de conférence des ENSA

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique

Titulaires

Nicole ARNAUD

Secrétaire administrative

François BAILLY-MAITRE

Technicien des services culturels et BF

Pascale LE DÉLÉZIR

Secrétaire administrative

Suppléants

Françoise MATERA

Adjointe administrative

Marie-Louise MORAN

Secrétaire administrative

Denise FREMION

Secrétaire administrative

Collège des étudiants

Titulaires

Justine LEBLANC

Master 2

Pierre BERTHELOT

Master 2

Maxime TISSOT

Licence 3

Suppléants

Auréliе TORNIER

FPC Licence 3

Lise GUEUTAL

Master 1

Chloé ROLOF

Licence 3

Personnalités extérieures : 8

Membres de droit

Karine LUCAS

Représentant le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Hélène GEOFFROY

Représentant le Président du conseil de la Métropole

Frédéric FOTIADU

Représentant le Président de l'université de Lyon

Sarah BIGOT

Architecte désigné par le conseil de l'ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes

Personnalités qualifiées

Claire BERTRAND

Architecte fondatrice de l'agence de 4_32 architecte

Marie WOZNIAK

Directrice de l'ENSA de Grenoble

Hélène GOBERT

Directrice du projet ENS Paris-Saclay

Panos MANTZIARAS

Directeur de la Fondation Brailard Architectes

2. Voix consultatives

La directrice,

La secrétaire générale,

Le président du conseil pédagogique et scientifique, président de la commission des formations et de la vie étudiante,

Le vice-président du conseil pédagogique et scientifique, président de la commission de recherche,

L'agent comptable,

Le directeur régional chargé des affaires

culturelles ou son représentant,

Le recteur ou son représentant,

Le représentant de l'autorité chargée du contrôle budgétaire,

Toute personne dont la présence est jugée utile par le président du conseil d'administration